

# COMMUNE DE WEITBRUCH

## PROCES-VERBAL de la séance du conseil municipal du 5 novembre 2020

L'an deux mille vingt, le cinq novembre à 19h00 le conseil municipal de la commune de WEITBRUCH, légalement convoqué le 30 octobre 2020 s'est réuni au Millenium en séance publique sous la présidence du maire Damien HENRION

<b>Nombre de membres en exercice :</b>	<b>23</b>
--	-----------

<b>Nombre de membres présents :</b>	<b>19</b>
-------------------------------------	-----------

Monsieur le Maire, HENRION Damien

Mesdames et Messieurs les Adjointes au Maire : SUSS Jean-Marc, KREBS Jean-Claude, GELDREICH Angèle, PFRIMMER Jean-Marc

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal :

RIEHL Brigitte, DEBUS Bruno, KOST Véronique, SCHNEIDER Bruno, SCHNEIDER Mathieu, HERRMANN Murielle, MERINO Esther, FAULLIMMEL Eddy, MULLER Elodie, OTTMANN Yannick, MERCKLING Stéphanie, WERLE Sarah, ANTON TOSTAIN Laëtitia, KLEIN-KOBI Sébastien

<b>Absent excusé avec pouvoir</b>	<b>3</b>
-----------------------------------	----------

STEINMETZ Brigitte donne pouvoir à Angèle GELDREICH

WOLFF Germain donne pouvoir à Jean-Marc SUSS

ZELLER RUTTER Gaëlle donne pouvoir à KLEIN-KOBI Sébastien

<b>Absent excusé</b>	<b>1</b>
----------------------	----------

SPITZ Philippe

**Quorum** : calcul du quorum :  $23 : 2 = 11,5$  arrondi à l'entier supérieur 12

Avec 19 membres présents, le quorum est atteint et le conseil municipal peut valablement délibérer.

**Secrétaire de séance** : Marie-Thérèse WEISBECKER, Directrice Générale des Services.

Le maire accueille les conseillers municipaux et les informe que le point N° 11 Rapport annuel 2019 – CCBZ est reporté, puis il entame l'ordre du jour.

### **Ordre du jour :**

1. Adoption du procès-verbal du 10 septembre 2020
2. Communication du maire et compte-rendu des décisions prises par délégation du conseil municipal
3. Intercommunalité – point d'information sur les compétences exercées par la Communauté de Communes de la Basse Zorn et autres instances
4. Urbanisme – Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)
5. Fonctionnement du conseil municipal – règlement intérieur
6. Elections – commission de contrôle des listes électorales – désignation des membres
7. Jeunesse – Convention Territoire Globale à signer avec la Caisse d'Allocations Familiales
8. Logement du ministre du culte protestant
9. Forêt – convention de passage
10. Rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des ordures ménagères
11. Rapport annuel 2019 – CCBZ
12. Finances communales – demande de subvention à la commune
13. Fonction publique – création de 3 postes pour des contrats aidés
14. Informations et questions diverses

## **1. Adoption des procès-verbaux de la séance précédente**

Le procès-verbal de la séance du 10 septembre 2020 a été transmis le 8 octobre 2020.

Des observations peuvent être formulées par écrit avant la séance ou oralement lors de cette dernière.

Aucune observation écrite n'a été réceptionné, le maire demande s'il y a des observations orales ?

Jean-Claude KREBS tient à préciser, même si Philippe SPITZ n'est pas présent, que la réunion du 5 octobre 2020, était une réunion de la commission « Vie associative et culturelle » et non du comité des fêtes, terme qui a été utilisé à tort, et qu'après vérification avec les services administratifs, Philippe SPITZ a été destinataire de deux invitations : une en qualité de membre de la commission « Vie associative et culturelle » et une en qualité de président de deux associations.

Comme il n'y a plus d'observations, le maire fait procéder au vote ;

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal puis procède à sa signature.

## **2 Communications du maire et compte rendu des décisions prises par délégation du conseil municipal**

### **2/1. Communications du maire :**

Le maire résume les réunions et actions depuis la dernière séance auxquelles lui-même ou/et un adjoint au maire a/ont participé :

- ❖ **Municipalité** : tous les mardis à partir de 19h
  
- ❖ **Réunion des commissions communales / comité de pilotage**
  - Comité de pilotage Maison de l'enfance : 21 septembre
  - Commission Communication : 23 septembre, 21 octobre, 28 octobre, 4 novembre
  - Commission Communale des Impôts Directs : 8 octobre
  - Commission Urbanisme : devenir de l'ancien terrain de foot : 14 octobre
  - Commission Environnement, forêt et fleurissement : 15 octobre
  - Commission Travaux et patrimoine communal : 22 octobre
  - Commission Vie Associative et Culturelle : 5 octobre
  
- ❖ **NI FOOT – réunion de chantier** : tous les mardis à partir de 8h30
  
- ❖ **Permanence du maire sur RDV** : tous les mercredis matins
  
- ❖ **Réunion interne avec les agents** – planification des travaux tous les lundis à 13h
  
- ❖ **Ecoles**
  - 12 octobre : visite de l'école élémentaire avec M. Gérard Bertevas, ASVP, remise de gilets jaunes pour les enfants du C.P., fournis par la Communauté de communes de la Basse-Zorn
  - 2 novembre : rentrée scolaire école élémentaire (le maire)
  - : école maternelle (l'adjoint Suss)
  - : école élémentaire : intervention lors d'un cours d'instruction civique sur la liberté, l'égalité, la fraternité par le maire et la directrice : classe de CM2
  
- ❖ **CCAS** :
  - 29 septembre : réunion
  - 26 octobre : rencontre avec l'Assistante sociale Mme Bénédicte BALLY
  
- ❖ **Divers** :
  - 11 septembre : entretien avec le Major BAYEN de la gendarmerie
  - 11 septembre : entretiens avec 2 candidats pour les postes sous contrats aidés
  - 15 septembre : réunion avec le percepteur en mairie
  - 17 septembre : réunion avec les maires de Gries et de Kurtzenhouse
  - 23 septembre : G.P.A avec le Périscolaire et Nunc
  - : réunion thématique « Habitat » avec les maires du Canton de Brumath à Weyersheim
  - 25 septembre : journée « Séminaire » à la Communauté de Communes de la Basse-Zorn
  - 26 septembre : inauguration de l'Espace Sports à Brumath
  - : remise de médailles, honorariat et départ à la retraite de J.F. KIEFFER au Millenium
  - 27 septembre : élections sénatoriales
  - 30 septembre : analyse des dossiers techniques A.O. de la MAPAD à Hoerd
  - : réunion technique MAPAD avec le Président de la CCBZ et M. Didier ROUSSEL
  - 6 octobre : réunion avec le service technique de la Communauté de Communes de la Basse-Zorn en mairie
  - 6 octobre : assemblée générale Société d'Histoire de Weitbruch au Millenium
  - 7 octobre : réunion futur lotissement « Im Rott » avec Amélogis en mairie
  - : réunion de secteur SDEA à Hochfelden
  - 12 octobre : réunion avec les artisans intéressés par la micro-zone d'activités : présentation effectuée par la Communauté de communes de la Basse-Zorn au Millenium
  - 13 octobre : entretien d'embauche pour un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi
  - 19 octobre : réunion avec l'Etablissement Français du Sang
  - 23 octobre : rencontre avec M. Vincent Thiébaud, député de la circonscription

- 28 octobre : réunion futur lotissement « Im Rott » avec Amélogis en mairie
- 29 octobre : réunion avec A.T.C. France (bailleur de la structure de l'antenne Espace Strieth)
- 30 octobre : réunion avec Alsace Habitat
- 2 novembre : rentrée scolaire école élémentaire (le maire)
- : école maternelle (l'adjoint Suss)
- 3 novembre : deux entretiens d'embauche pour un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi
- : rencontre avec Foncière du Rhin

❖ **Installations de stockage des déchets non dangereux (ISDND)**

Réunion mensuelle : 9 octobre

**2/2. Délégations du conseil municipal au maire - Article L2122-22 du CGCT**

**Alinéa 15 : Droit de préemption urbain**

Date de réception	Propriétaire	Adresse et nature du bien n° LOT	section	parcelle	Nbre d'ares	Acquéreur	Renonciation au Droit de Préemption Urbain	Date d'envoi
21/09/2020	M. OLIVA Isidro Mme WASMER Véronique 6B rue de Gries 67500 WEITBRUCH	Maison et terrain 6B rue de Gries	47 47	240/7 243/8	2.92 2.68	M. WALTER Franck 36 rue des Aulnes 67500 BATZENDORF	OUI	25/09/2020
22/9/2020	M. Cédric FRACCIA Mme Aurélie GOETZ 4B rue des Pins 67500 WEITBRUCH	Appartement + garage 4B rue des Pins	27 27	459/99 461/100	0.78 0.97	M. CUTIN Brice Mme STAHL Lise 17 rue Deutz 67500 HAGUENAU	OUI	25/09/2020
06/10/2020	M. Mme Eugène FELDEN 22 rue de l'Eau 67500 WEITBRUCH	Maison 2 impasse du Temple	13 13	63-A 63-B	0.13 1.96	M. Christian SCHWENTZEL 8 rue de la Gare 67550 VENDENHEIM	OUI	07/10/2020
07/10/2020	Mme Martine MAYER 7 allée St Sauveur le Vicomte 67205 OBERHAUSBERGEN	Maison et terrain 12 rue Joseph Schmitt	46	493	6.40	M. Régis TIQUET et Mme Emilie GROSS 3 rue Saint Gérard 67500 HAGUENAU	OUI	07/10/2020
12/10/2020	M. Mme Denis RIEBER 26a rue des Tailleurs 67500 WEITBRUCH	Appartement 27 rue des Groseilles	48	422/04	84.90 m <sup>2</sup>	M. Jérôme ISENMANN Mme Nadia WEISHARR 2 rue de la Redoute 67500 HAGUENAU	OUI	14/10/2020
21/10/2020	M. Denis FISCHER 17 rue de l'Eglise 67500 WEITBRUCH	Maison et terrain 17 rue de l'Eglise	48	414/4	6.89	M. Jean-Maxime RIETSCH Mme Noémie SIMLER 80 rue des Capucins 67200 STRASBOURG	OUI	23/10/2020

**Pour information**

J'ai établi un certificat administratif pour un virement de crédit de 5.000 € :

- du compte 022 : dépenses imprévues (section de fonctionnement)
- Au compte 673 : titres annulés (sur exercice antérieur)

Pour pouvoir rembourser les locations du Millenium annulées suite au confinement et aux règles à observer pendant la crise sanitaire.

**3. Intercommunalité - point d'information sur les compétences exercées par la Communauté de Communes de la Basse Zorn (CCBZ) et autres instances**

❖ **Communauté de Communes de la Basse-Zorn :**

- Conseil communautaire : 28 septembre
- Bureau : 23 septembre, 12 octobre, 26 octobre
- Commission d'Appel d'Offres : 14 octobre, 28 septembre
- Divers :  
23 octobre : rencontre avec la Sous-Préfète en Communauté de Communes de la Basse-Zorn à Hoerd

- Travaux rue de la chaux – réunion de chantier : tous les mardis à 16h

#### ❖ **SMITOM à Schweighouse-sur-Moder**

- 25 septembre : réunion du Comité directeur
- 23 octobre : réunion du conseil

Le maire rappelle qu'une copie du courrier du président de la CCBZ, Denis RIEDINGER, a été transmis par mail, à tous les conseillers pour information, alertant le président de la Région Grand Est et le Président du CD 67 sur le retard important de l'implantation du réseau de la fibre par ROSACE. En leur demandant de faire pression et de recadrer le planning.

Le maire demande si les délégués à la CCBZ ont des communications à faire :

Jean-Claude KREBS précise qu'il y a régulièrement des contrôles des poubelles jaunes par l'ambassadeur du tri de la CCBZ, pour vérifier si le tri est fait correctement. Le résultat de ces contrôles est assez décevant, on y trouve des masques, des mouchoirs souillés, des plastiques non recyclables, et même des bouteilles en verre, il faut rappeler que ces poubelles rejetées ont un coût financier conséquent, j'attire votre attention à ce sujet. La CCBZ communiquera dans son bulletin de fin d'année.

Le maire précise que le prochain conseil communautaire du 17 novembre aura lieu à Weitbruch au Millenium et sans public, vu le confinement.

Le maire passe au point suivant.

#### **4. Urbanisme – Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)**

Monsieur le Maire expose qu'en vertu de l'article 136-II de la Loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (dite Loi ALUR), les communautés de communes et d'agglomération non encore compétentes exercent de plein droit la compétence en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Ainsi, les EPCI non dotés de la compétence en matière de PLU, ou documents d'urbanisme en tenant lieu et cartes communales, deviennent compétents de plein droit, le premier jour de l'année suivant l'élection du Président de la Communauté suite au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires, c'est-à-dire au 1<sup>er</sup> janvier 2021. La loi organise néanmoins une période durant laquelle un droit d'opposition peut être exercé par les communes-membres : si, dans les trois mois précédant le 1<sup>er</sup> janvier 2021, au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent, ce transfert de compétence n'a pas lieu. Les délibérations qui pourront être prises en compte seront donc celles qui seront rendues exécutoires entre le 1<sup>er</sup> octobre et le 31 décembre 2020.

Lors des différentes discussions au sein du Bureau de la Communauté de communes et, lors du Séminaire du Bureau élargi du 25 septembre 2020, les tenants et aboutissants d'un transfert de la compétence ont été présentés et les avantages et inconvénients d'un transfert automatique ont été exposés et discutés.

La consolidation de la compétence à l'échelle intercommunale permettrait de construire un projet partagé, d'organiser la maîtrise foncière, de gérer la complexité à l'échelle du territoire communautaire (notamment en ce qui concerne le positionnement des équipements, des zones d'habitat ou d'activités, ...) d'accroître la force politique et de mutualiser les coûts.

Il a été noté qu'en cas de transfert de compétence, les procédures en cours (PLU de Weyersheim) seraient conduites à leur terme et que ce serait l'engagement d'une révision générale d'un PLU qui serait le facteur déclencheur de l'élaboration d'un PLUi.

Un transfert immédiat semble toutefois prématuré, du fait notamment de l'approbation récente de plusieurs plans locaux d'urbanisme, de la déclinaison en 2021-2022 du projet de territoire et de la procédure de révision en cours au niveau du SCoTAN, qui devrait arriver à échéance en mars 2022.

Le Bureau de la Communauté de communes s'est dès lors positionné pour un non-transfert immédiat de la compétence, en considérant qu'un transfert de compétence pourra être engagé le moment voulu, via une procédure classique de modification statutaire.

**VU** les statuts de la Communauté de communes de la Basse-Zorn,  
**VU** l'article L 5214-16 du Code général des collectivités territoriales,  
**VU** le Plan local d'urbanisme communal,

**CONSIDERANT** que la Communauté de communes de la Basse-Zorn, qui n'est à ce jour pas compétente en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale, le devient au 1<sup>er</sup> janvier 2021,

**CONSIDERANT** que, si au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent, ce transfert de compétence n'a pas lieu,

**CONSIDERANT** qu'il n'est pas opportun de voir transférer ladite compétence immédiatement à la Communauté de communes, mais de l'envisager ultérieurement, au terme de la révision en cours du SCoTAN et de la mise en œuvre du projet de territoire,

Ceci exposé et, après en avoir délibéré,

**Le conseil municipal DECIDE** à l'unanimité

**DE S'OPPOSER** au transfert automatique à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2021 de la compétence en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale à la Communauté de de communes de la Basse Zorn.

## **5. Fonctionnement du conseil municipal – règlement intérieur**

Le projet de règlement intérieur a été transmis aux conseillers municipaux avec la note de synthèse.

Une erreur a été constatée et sera rectifiée :

Dans la liste des commissions il y a eu inversion entre le terme cultuel et culturelle – page 4

Se sera bien :

La commission « Vie associative et cultuelle »

Et la commission « Jeunesse, seniors et culturelle »

Le maire demande s'il y a des observations, comme il n'y en a pas, il procède au vote.

**Le conseil municipal DECIDE** à l'unanimité

**D'ADOPTER** le règlement intérieur en annexe.

## 6. Elections – commission de contrôle des listes électorales – désignation des membres

Le maire expose :

Le conseil municipal est appelé à désigner les membres de la commission de contrôle des listes électorales.

Elle est composée de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants (3 membres pour la liste majoritaire et 2 membres pour la liste d'opposition) dans l'ordre du tableau hormis le maire et les adjoints qui ne peuvent en être membre.

Cette commission a deux missions :

- Veiller à la régularité des listes électorales
- Statuer sur les recours administratifs préalables obligatoires

Elle doit se réunir au moins une fois par an et entre les 24ème et 21ème jour avant chaque scrutin.

Le maire sollicite les conseillers municipaux dans l'ordre du tableau.

La commission de contrôle des listes électorales est composée comme suit :

### Membres titulaires

- RIEHL Brigitte
- DEBUS Bruno
- KOST Véronique
- ANTON TOSTAIN Laëtitia
- KLEIN-KOBI Sébastien

### Membres suppléants

- SCHNEIDER Bruno
- SCHNEIDER Mathieu
- HERRMANN Murielle
- SPITZ Philippe
- ZELLER RUTTER Gaëlle

## 7. Jeunesse – Convention Territoriale Globale à signer avec la Caisse d'Allocations Familiales

Le maire demande à Madame WEISBECKER de présenter ce point,

Le contrat Enfance Jeunesse signé avec la CAF est venu à échéance le 31 décembre 2019, il y a lieu de signer un nouveau contrat avec effet du 1er janvier 2020 qui prend la forme d'une Convention Territoriale Globale (CTG) qui sera conclue avec la CCBZ et les communes dont le contrat Enfance Jeunesse est échu et qui inclura les actions en faveur des Jeunes (volet à destination de la CCBZ).

Cette convention comporterait les 3 axes suivant :

- Maintenir les services aux familles existants (= continuité des Contrats enfance jeunesse),
- Mener une réflexion à l'échelle de l'intercommunalité en matière notamment d'accessibilité des services aux allocataires, de petite enfance et de coordination des acteurs du territoire,
- Accompagner la politique jeunesse à travers l'intégration du Service d'animation jeunesse dans le dispositif "PS Jeunes".

Le dernier Contrat Enfance Jeunesse du 01/01/2016 au 31/12/2019 préconisait une aide de 45.000 € en 2016, 51.000 € en 2017, 59.600 € en 2018 et 72.200 € en 2019. Cette aide est fonction du nombre de places et du taux de remplissage. Cette aide est substantielle pour la commune qui ne pourrait s'en passer.



Dans la nouvelle formule, l'aide sera versée directement au délégataire de service, à savoir l'AGF. Ce qui ne change rien pour la commune, puisque ce montant viendra en déduction du montant d'équilibre du budget pour le Multi-accueil et le périscolaire.

Jean-Marc SUSS précise qu'à travers cette convention et donc l'aide financière qui est induite, la CAF pourrait participer au financement d'un poste d'animateur à la CCBZ.

Après délibération,

**Le conseil municipal DECIDE à l'unanimité**

**D'AUTORISER le maire à signer la Convention Territoriale Globale pour la commune de Weitbruch pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2024.**

## **8. Logement du Ministre du culte protestant**

Le maire expose :

En Alsace Moselle, le Ministre du culte doit être logé par la commune où il exerce.

Le presbytère protestant est la propriété de la commune et le Conseil Presbytéral en est « l'usufruitier ». Le presbytère nécessitant d'importants travaux de rénovation, la commune en accord avec le conseil presbytéral a décidé de loger le (la) pasteur e dans le logement sis 1 rue de Brumath (1<sup>er</sup> étage), dont le loyer s'élève à 645,72 €.

Madame Inmi AGADÉ, pasteure nommée pour un an et logé à Weitbruch, est mis à la disposition du Consistoire de Brumath pour 50% de son temps, et de ce fait, ce dernier accepte de prendre à sa charge 50 % du loyer. Les charges locatives sont supportées par la pasteure.

Après délibération,

**Le conseil municipal DECIDE à l'unanimité**

**DE VALIDER à compter du 05/10/2020 la mise à disposition du logement 1, rue de Brumath (1<sup>er</sup> étage) pour le Ministre du culte protestant dont le loyer sera pris en charge à 50% par la commune, à 50 % (322,86 €) par le Consistoire de Brumath et les charges locatives étant supportées par la Pasteure.**

## **9. Forêt – convention de passage**

Le maire donne la parole à Jean-Claude KREBS qui expose :

Depuis 1983, M. Claude FRIEDERICH, propriétaire d'un espace boisé au *Pfaffenwald*, sur le ban communal de Marienthal bénéficiait d'une autorisation précaire et révocable de passage sur un chemin forestier dans la forêt communale de Weitbruch pour la gestion et la vidange des produits de sa forêt exclusivement. Depuis 2012, suite au décès de M. Claude FRIEDRICH, cette autorisation a été accordée à son fils Stéphane au titre de l'indivision FRIEDRICH.

La convention établie sous couvert des services de l'ONF était souscrite pour une durée de 9 ans et soumise au paiement d'une redevance forfaitaire annuelle de 250 €.

Il est proposé de fixer le montant à 280 € /an, une actualisation avec le taux d'inflation sur 9 ans ayant été appliquée.

Après délibération,

**Le conseil municipal DECIDE à l'unanimité**

- **D'ACCORDER le droit de passage à Monsieur Stéphane FRIEDRICH au titre de l'indivision, sur le chemin forestier séparant les parcelles 16 – 17/15 (750 m) et sur la voie de vidange de la parcelle 1 sous parcelle b et c (220 m), pour une durée de 9 ans,**



- DE FIXER la participation forfaitaire annuelle des propriétaires aux frais d'entretien du chemin utilisé à 280 €,
- D'AUTORISER le Maire à signer la convention sur les bases ci-dessus et dont la rédaction sera confiée à l'ONF,
- D'INTERDIRE à toute personne (physique ou morale) non autorisée expressément par la commune de barrer le passage par quelque moyen que ce soit sous peine de contravention.

#### 10. Rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des ordures ménagères

Le document a été transmis par mail à l'ensemble des conseillers municipaux le 3 septembre 2020 et pouvait être consulté en mairie.

Après délibération, le conseil municipal prend acte du rapport d'activité 2019.

#### 11. Rapport annuel 2019 – CCBZ

Le point est reporté.

#### 12. Finances communales – demande de subvention à la commune

Par courrier du 28 octobre 2020, l'ASC GALLIA sollicite de la commune une subvention pour la soutenir financièrement vu l'évolution en N3 de l'équipe 1 (saison 2020-2021).

Après délibération,

**Le conseil municipal DECIDE à l'unanimité**

**D'ACCORDER une subvention exceptionnelle de 7.500 € comme soutien pour l'évolution en N3 de l'équipe 1 pour la saison 2020-2021.**

#### 13. Fonction publique – création de 3 postes pour des contrats aidés

Le maire expose :

Depuis janvier 2018, les contrats aidés sont transformés en parcours emploi compétences (PEC) qui restent prescrits dans le cadre du contrat unique d'insertion (CUI -CAE) dans le secteur non marchand, à droit constant. Leur mise en œuvre repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi.

Les trois CAE signés l'an dernier ont été interrompus ou arrivent à échéance.

Le maire propose de créer trois autres postes pour les mêmes fonctions : d'agent d'entretien polyvalent (entretien des espaces verts, des bâtiments et de la voirie) à raison de 20 h par semaine. Ces contrats à durée déterminée seraient conclus pour une période de 12 mois renouvelable jusqu'à 2 ans ou plus selon la législation.

Selon les situations des candidats, l'Etat prendra en charge 60 % du SMIC horaire brut et exonèrera les charges patronales partiellement et le Conseil Départemental prendra en charge 20 % du SMIC horaire brut (pour les bénéficiaires du RSA).

Le reste à charge de la commune est de 40 % du SMIC horaire brut et d'une partie des charges patronales.

**Le conseil municipal**, après en avoir délibéré,

Vu la loi n° 2008-1249 du 01/12/2008 généralisant le revenu de solidarité active et renforçant les politiques d'insertion,

Vu le décret n° 2009-1442 du 25/11/2009 relatif au contrat unique d'insertion,

Vu le décret n° 2010-94 du 22 janvier 2010 relatif aux modalités de mise en œuvre des périodes d'immersion dans le cadre des contrats d'accompagnement dans l'emploi,

**DECIDE** à l'unanimité

- **D'ADOPTER la proposition du maire en créant trois postes pour des contrats aidés,**
- **DE CHARGER le maire de procéder au recrutement,**
- **D'AUTORISER le maire de signer toutes les pièces correspondantes.**

## 14. Informations diverses

**Informations :**

*Le maire informe que*

- **2 recrutements** ont été réalisés :  
au 01/09/2020 : Estelle STOLL, ATSEM  
au 01/01/2021 : Gaëtan RIEDINGER, agent technique.
- **La Nouvelle maison de l'enfance** est lauréate du prix Envirobat Grand Est 2020 pour la qualité de sa construction.
- **Fête des séniors** du 05/12/2020 : vu la crise sanitaire, le CCAS a décidé de l'annuler.
- **Don du sang** : 3 réunions ont déjà eu lieu pour permettre la création d'une amicale mutualisée avec Gries et Kurtzenhouse.

Yannick OTTMANN précise :

En raison d'un manque considérable d'approvisionnement de sang, nous avons été sollicités par le Dr SZYIKA de l'Etablissement Français du Sang (EFS) pour y remédier.

L'idée proposée est de regrouper les 3 communes (WEITBRUCH - KURTZENHOUSE - GRIES) pour organiser une collecte générale 5x /an.

Il est à noter que la Commune de WEITBRUCH organise déjà 4 collectes de sang par an, la Commune de KURTZENHOUSE, une collecte par an et que la Commune de GRIES n'a plus organisé de collecte de sang depuis 2004.

De plus, le nombre de donneurs lors des collectes à WEITBRUCH est de 57 sur les dernières années, dont 1/3 viennent de la Commune de GRIES.

A ce jour l'EFS, gère l'organisation et la collation lors du don, Dr SZYIKA évoque la possibilité de créer une amicale comme cela se fait déjà dans les alentours.

Pour fonder cette amicale, il y aurait lieu de mettre en place un comité qui gère les lieux de rassemblement, la collation, la buvette, ainsi que le bon fonctionnement.

Il faut environ 10 à 15 personnes pour la création de l'amicale.

L'EFS reverserait 3 euros par donneur à l'amicale, il a été évoqué que l'amicale pourrait solliciter les élus pour d'éventuelles subventions lors de sa création.

En fonction de l'évolution Covid et de ses contraintes, Dr SZYIKA souhaite organiser une réunion publique pour présenter l'EFS et l'ensemble de ses missions.

La prochaine collecte organisée, aura lieu à GRIES le 22 décembre 2020 de 17h à 20h.

UN APPEL AUX BENEVOLES EST LANCE.

Vous pouvez contacter Brigitte STEINMETZ si vous êtes intéressés.

Jean-Claude KREBS, adjoint au maire fait le point sur divers dossiers :

- L'abattage des arbres va commencer la semaine prochaine pour exécuter le plan de coupe de la saison.

- Les battues de chasse ont également commencé, les dates sont indiquées sur le panneau d'affichage et seront indiquées dans le bulletin municipal. Il faut éviter de se rendre dans la zone de chasse.

Quel que soit l'opinion que l'on a des battues de chasse, elles sont importantes pour permettre de rétablir l'équilibre forêt – gibier (chevreuil) et de réduire les dégâts de sanglier dans les cultures.

Ce sujet est systématiquement débattu par l'association des communes forestières dont j'ai rejoint le comité directeur pour le mandat en cours.

C'est un problème vital pour nos forêts : la régénération naturelle, puisque les chevreuils abrutissent régulièrement les jeunes plants d'arbres, donc soit il n'y a plus de nouveaux plants d'arbres qui arrivent à l'âge adulte, soit le plant ne pourra plus former une tige pour du bois d'œuvre. Les chasseurs ont une dérogation pendant le confinement pour pouvoir réaliser le plan de chasse.

- La visite du centre de stockage à Weitbruch, prévue samedi prochain est reportée.

Visite très intéressante, où toutes les questions pourront être posées. Seront présents le directeur du SMITOM, M. HEY et M. KNAPP, préposé sur le site de Weitbruch.

- Les décorations de Noël sont en cours d'installation (guirlandes lumineuses, sapins, ...)

Angèle GELDREICH, adjointe au maire fait le point sur les travaux en cours :

- Nouvelles Installations Footballistiques -Espace Strieth :

La présentation de M. Grosskost de EPSL, entreprise qui a mis en place le terrain synthétique, prévue ce soir a été annulée pour réduire au strict minimum les contacts vu le confinement. Elle est reportée plutôt vers la fin des travaux et sera combinée avec une visite du chantier.

L'explication de la mise en œuvre de toutes les étapes d'un terrain synthétique est intéressante ainsi que les moyens à mettre en œuvre pour son entretien.

Le terrain de football en gazon synthétique a été demandé par le FCW pour permettre le jeu en toute saison et quelque soient les conditions météorologiques.

Le terrain en gazon naturel est déjà bien vert, l'eau de pluie qui stagnait à un moment donné sur le terrain est un phénomène tout à fait normal parce que l'eau doit chercher son chemin pour s'infiltrer vers le drainage, tout se passe bien.

Pour le bâtiment, les travaux avancent.

Bruno DEBUS demande si la clôture sera entièrement posée.

Angèle GELDREICH précise qu'au niveau du terrain synthétique, la clôture définitive sera posée sur les trois cotés « extérieurs » et une clôture provisoire sera posée vers le terrain naturel pour l'isoler du chantier pour la sécurité des joueurs qui pourront utiliser le terrain synthétique dès qu'il sera terminé. Des tests in situ doivent être faits dans les 6 mois pour voir comment la balle roule, rebondit, ....

Jean-Claude KREBS :  
La main courante est déjà en place.

Angèle GELDREICH :  
Les tas de sable seront mis sur le terrain synthétique mais ceci doit être fait par temps sec pour qu'il s'insère bien entre les fibres.

Jean-Claude KREBS précise que le chantier du foot est une destination de promenade des weitbruchois qui est, il faut dire, impressionnant.

Le surplus de terre stockée sur le côté sera évacué à la fin du chantier soit sur notre décharge, soit vers la décharge de Wintzenbach, si les analyses conviennent.

Angèle GELDREICH :  
- Rue de la Chaux

Les travaux avancent, les trottoirs sont en train d'être faits, les réseaux secs sont enfouis, les travaux de terrassement vont commencer d'ici 15 jours dans le bas de la rue, l'enrobé sur la partie haute ne sera peut-être pas réalisé d'ici la fin de l'année, tout dépend de la météo et de l'évolution du Covid qui peut perturber les équipes de chantier, comme c'est le cas pour une entreprise sur le chantier du FOOT.

Jean-Marc SUSS :  
Rappelle le recensement engagé auprès des conseillers municipaux concernant leur possibilité matérielle de participer à des réunions via des visioconférences si la crise sanitaire nous poussait à recourir à cette méthode.  
Suite à la question qui a été posée, visiblement tous les conseillers sont équipés informatiquement. A ce jour, deux logiciels ont été testés : Teams et Zoom, qui donnent satisfaction.

#### Dates à retenir :

DIVERS	Séances du Conseil Municipal en 2020
<b>11 novembre à 11h00</b> : dépôt de gerbe au monument aux morts <b>19 novembre à 18h30</b> : commission urbanisme – Espace de centralité au Millenium (reportée au 3 décembre ) <b>2 décembre à 20h00</b> : commission des Finances au Millenium	<b>Vendredi 11 décembre</b>

Le maire remercie tous les conseillers pour leur participation aux travaux des commissions.

Le maire clôt la séance à 20h17.

Lu et approuvé,

Délibération publiée et transmise à la Sous-Préfecture le 18 novembre 2020.



Le Maire,  
Damien HENRION

